

code postal **69580**Commune de **SATHONAY VILLAGE**code Insee **69293****Fiche communale d'information risques et sols**

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

1. Annexe à l'arrêté préfectoral  
n° **2006-1621**du **14/02/06**

mis à jour le

**28/01/19****2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]**

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui  non**Approuvé**date **30/11/98**

aléa

**Inondation (Ravin)****Révisé**date **15/11/99**

aléa

**Inondation (Ravin)**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**La note de présentation**consultable sur Internet \* **Le règlement**consultable sur Internet \* **Les documents graphiques**consultable sur Internet \* 

Le règlement du PPR approuvé intègre des prescriptions de travaux

oui  non **3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui  non 

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non **4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui  non 

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui  non 

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui  non **5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1

zone 2 

zone 3

zone 4

zone 5

très faible

faible

modérée

moyenne

forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D563-8-1 sur la répartition des communes entre les zones de sismicité**consultable sur Internet \* **6. Situation de la commune au regard de la pollution de sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui  non 

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

**7. Situation de la commune au regard du zonage à potentiel radon**

En application des articles L. 1333-22 et L. 1333-29 du code de santé publique et L. 125-23 du code de l'environnement

La commune est classée à potentiel radon niveau 3

oui  non 

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

**pièces jointes****8. Cartographie**extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus  
en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement**Documents réglementaires en vigueur consultables sur :** <http://www.rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/La-securite-civile/Les-risques-majeurs/Les-risques-majeurs-dans-le-Rhone>**Cartographie consultable sur :** <http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/169/ial.map>**9. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre

**7**

catastrophes technologiques

nombre

Date

**05 FEV. 2019**

Le préfet du Rhône

Site\* [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)La cheffe du service PAR  
**G. GUERLAVAS**